



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2018

L'an deux mille huit, **le 26 mars**, à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 mars 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

Présents : Bernard JAMET, Patrick ROBERT, Jean-Louis COUDRAY, Maryvonne GUENE, Michelle RIET, Aline PERRIN, Didier GANTELET, Michele BORDELET, Maryline BRULE, Yvon SAMSON, Jean-Jacques FOUCHER, Gérard RIGAUDEAU, Karine BARRE, Bruno PELLETIER

Excusés : Océane LEGAY,

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Michelle RIET

1. Comptes administratifs et comptes de gestion 2017
2. Affectation du résultat 2017
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
4. Budgets Primitifs 2018
5. Pata
6. DIA parcelle n°20 section AA
7. DIA parcelle n° 33 section AA
8. Questions diverses
 - a. Communication des décisions prises
 - b. Espaces verts : 14 rue de Bretagne et 1 rue d'Anjou
 - c. Installation Classée pour la protection de l'environnement

➤ Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Compte de Gestion 2017 et Compte Administratif 2017 – Budget Principal Commune

Sous la présidence de M. ROBERT, adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2017 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :	Dépenses	605 429.71 €
	Recettes	655 684.60 €
	Excédent cumulé	50 254.54 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	595 209.52 €
	Recettes	566 854.98 €
	Déficit cumulé	28 354.54 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Gérard RIGAUDEAU fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le compte administratif du budget communal 2017. (13 voix pour)
- adopte le compte de gestion du budget communal 2017. (13 voix pour)

2. Affectation du résultat – Budget Principal Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 146 682.86 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) 100 000 €
- En report à la section de fonctionnement (compte 002) : 46 682.86 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour):

- Vote l'affectation de résultat :
 - Article 1068 : 100 000 €
 - Article 002 : 46 682.86 €

3. Compte de Gestion 2017 et Compte Administratif 2017– Budget Annexe de l'Assainissement

Sous la présidence de M. ROBERT, adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2017 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	26 780.99 €
	Recettes	39 735.31 €
	Excédent cumulé	12 954.32 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	20 533.78 €
	Recettes	24 423.28 €
	Excédent cumulé	3 889.50 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Gérard RIGAUDEAU fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal :

- adopte le compte administratif du budget Assainissement 2017. (13 voix pour)
- adopte le compte de gestion du budget Assainissement 2017. (13 voix pour)

4. Affectation du résultat – Budget Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 16 843.82 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 7 616.99€

5. Compte de Gestion 2017 et Compte Administratif 2017 – Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 3

Sous la présidence de M. ROBERT, adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2017 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	52 851.97 €
	Recettes	40 608.80 €
	Déficit cumulé	12 243.17 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	0.00 €
	Recettes	52 851.97 €
	Excédent cumulé	52 851.97 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Gérard RIGAUDEAU fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal :

- adopte le compte administratif du budget Coteau Sud 3 2017. (13 voix pour)
- adopte le compte de gestion du budget Coteau Sud 3 2017. (13 voix pour)

6. Compte de Gestion 2017 et Compte Administratif 2017 – Budget Annexe ZAC La Moustière

Sous la présidence de M. ROBERT, adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2017 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €
	Excédent cumulé	0.00 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €
	Déficit cumulé	0.00 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Gérard RIGAUDEAU fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal :

- adopte le compte administratif du budget ZAC La Moustière 2017. (13 voix pour)
- adopte le compte de gestion du budget ZAC La Moustière 2017 (13 voix pour)

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 12,42 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés bâties : 15,94 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties : 40,36 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (8 voix pour et 6 abstentions), le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 12,52 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés bâties : 16,07 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties : 40,76 %

8. Budget Primitif 2018 – Budget Principal Commune

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour), adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 937 260.70 € en dépenses et en recettes

La section d'investissement du budget primitif 2018 est adoptée à l'unanimité (14 voix pour).

L'équilibre s'effectue comme suit :

- ✓ 1 095 699.74 € en dépenses et en recettes

9. Budget Primitif 2018 – Budget Annexe de l'Assainissement

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour), vote le budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 49 854.32 € en dépenses et recettes d'exploitation
- ✓ 41 271.69 € en dépenses et recettes d'investissement

10. Budget Primitif 2018 – Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 3

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour) vote le budget annexe du lotissement Coteau Sud 3 en déséquilibre comme suit :

- ✓ 306 425.56 € en dépenses et 554 533.03 € en recettes d'exploitation
- ✓ 0.00 € en section d'investissement

11. Budget Primitif 2018– Budget Annexe ZAC LA MOUSTIERE

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour), vote le budget annexe de la ZAC de La Moustière qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 95 732.67 € en section de fonctionnement en dépenses et en recettes,
- ✓ 101 465.34 € en section d'investissement en dépenses et en recettes

12 PATA

M. le Maire présente les devis pour la réalisation du Point-à-temps automatique en 2018 :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
PIGEON TP	11 775 €	14 130 €
Parc départemental	9 825 €	11 790 €

(Pour info : Le parc départemental a augmenté ses tarifs de 90 € par rapport à l'année 2017 pour la même prestation)

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir le devis du Parc départemental pour un montant de 9 825 € HT soit 11 790 € TTC.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant et tout document se référant à cette affaire.**

13 D.I.A parcelle n°20 section AA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 23 février 2018 une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé au 8, allée de la Prairie de l'Isle référencé section **AA 20** soumis au droit de préemption urbain :



➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur les parcelles référencées AA 20 (8, Allée de la Prairie).**

14 DIA parcelle n°33 section AA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 15 mars 2018 une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé au 3, allée de la Mairie, référencé section **AA 33** soumis au droit de préemption urbain :



➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur les parcelles référencées AA 33 (3, allée de la Mairie).**

Communication des décisions prises

arrêté municipal interdisant l'utilisation des terrains de football	16/02/2018
Arrêté de renouvellement de congés parental 6 mois Anne-Hélène CRESPEL	19/02/2018
Avenant n°1 au contrat de Mathilde HARDY- Agent bibliothèque	16/03/2018

Espaces verts : 14, rue de Bretagne et 1 rue d'Anjou

Les voitures roulent sur les trottoirs ; des parterres vont être mis en place.

Installation Classée pour la Protection de L'environnement

La commune de Brie a reçu le 10 février un dossier d'enregistrement d'un atelier d'un effectif maximal de 800 veaux de boucherie sur le site « 16 Vilthebert » à CORPS-NUDS (augmentation de 340 animaux). Une partie du plan d'épandage est à Brie.

Le Conseil Municipal est consulté et doit donner son avis.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au projet précité

Séance levée à : 21 h 30

Prochaine séance le : lundi 16 avril 2018 à 20 h 30